

DEPARTEMENT DU JURA

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
PA2M**

Siège Social : **MAIRIE D'ARBOIS 39600**
Secrétariat : le jeudi de 10h00 à 12h00
Tél : 03 84 66 55 55 (mairie d'Arbois)

Extrait du registre des délibérations

Objet : Assujettissement à la TVA - 2026-15

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 9h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 21/11/2025, s'est réuni en mairie d'Arbois.

Délégué(e)s en exercice : 8 Quorum : 5 Présent(e)s : 8 Absent(e)s : 0 Pouvoir(s) : 0

PRESENTS (8) : BEAUPOIL Jean-Luc et PETIT Léo, Pupillin ; BOUDRY Jeanne et CHUARD Valentin, Arbois ; BOUSSARDON Claude et LABBEZ Alain, Mesnay ; GAHIER Dominique et DULAC Caroline, Montigny les Arsures.

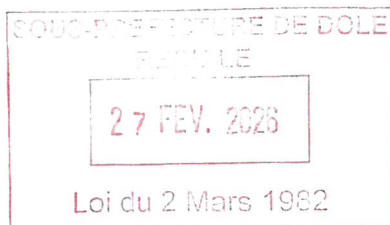
SECRETAIRE : PETIT Léo, Pupillin

Jusqu'à présent, Mesnay, Pupillin et Arbois étaient assujetties à la TVA par l'intermédiaire de leur fermier.

Cette disposition disparaît dans le nouveau contrat de délégation de service public, et le syndicat doit donc demander à être assujetti à la TVA.

A l'unanimité, les délégués :

- valident la demande d'assujettissement à la TVA du SIA PA2M à compter de sa date de création ;
- autorisent la présidente à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme et certification,
Mme Jeanne Boudry, présidente

S.I.A. PA2M
Mairie d'Arbois
10 rue de l'hôtel de ville - 39600 ARBOIS
pa2massainissement@proton.me